



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	12
Présents :	11
Absents excusés :	1

Séance du 19 novembre 2018 Convocation du 12 novembre 2018

Sous la présidence de M. Maurice HEYDMANN – Maire

**Membres
présents :**

Adjoints :

UNTERSTOCK Stéphane, BURG Eric, CONRATH Gérard, BAEHREL Christophe.

Conseillers Municipaux :

KRATZ Denis, FELS-BERNHARDT Estelle,

BASTIAN Cédric, MATTERN Céline, WEBER Jean-Claude, REGENASS Hubert.

**Membre absent
excusé :**

DORER Eric donne procuration à UNTERSTOCK Stéphane.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).
4. Encaissement chèques : 30 ANS bibliothèque.
5. Désignation des délégués pour la commission de contrôle des listes électorales.
6. Délibération sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace et autorisant le Maire à signer la convention de portage foncier.
7. Bail Rural.
8. Délibération modificative du budget.
9. Subvention façade.
10. Approbation devis et factures.
11. Groupe de travail.
12. Divers.

M. le Maire signale qu'il convient de rajouter les points suivants à l'ordre du jour à savoir :

- **Délibération concernant le marché du relevage de l'Orgue Stiehr de l'Eglise Saints Pierre et Paul.**
- **Demandes de subventions**
- **Avancement de grade**

61/18 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.

Cela n'étant pas le cas, nous pouvons passer aux signatures.

62/18 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que M. Christophe BAEHREL, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

63/18 Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 06/2017 du 11 Janvier 2017, le conseil de communauté a instauré le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. Par délibération n° 165/2017 du 26 Septembre 2017, le conseil de communauté a composé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

En application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 19 Juin 2018 et s'est prononcée sur les points suivants :

- Contribution financière au SDIS,
- Piscine,
- Rétrocession aux communes suite à la modification de la compétence « patrimoine communal classé monument historique »,
- Rétrocession à la commune de Wasselonne du terrain de football synthétique.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,

VU la délibération n° 06/2017 du 11 Janvier 2017 du conseil de communauté instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire dans les termes précités,

CONSIDERANT qu'en application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,

CONSIDERANT également que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établit et vote annuellement un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources,

CONSIDERANT par ailleurs que la loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population,

CONSIDERANT notamment que le rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté de communes qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission par la communauté de communes,

APPELE à se prononcer sur l'adoption du rapport de la CLECT,

Après en avoir délibéré à **P'UNANIMITÉ**

- **Approuve le rapport de commission locale d'évaluation des charges Transférées.**

64/18 Encaissement chèques : 30 ANS bibliothèque.

M. le Maire informe les membres présents que suit à la manifestation des 30 ans de la bibliothèque municipale qui a eu lieu le 20 octobre 2018, Mme PECUNIA, responsable nous a fait part de la vente de divers livres pour un montant de 287.79 euros, ci-dessous le détail des chèques :

- *Madame ROSSIGNOL Claudia : 9.90 euros*
- *Madame UNTERSOCK Michèle : 26.80 euros*
- *Monsieur FRANCK Henry : 9.95 euros*
- *Monsieur FRANCK Henry: 15.10 euros*
- *Monsieur DUPONT Jean-Luc: 35.90 euros*
- *Madame GARROS BUCHER Gabrielle : 16.90 euros*
- *Monsieur ou Madame STOLTZ Dominique : 16.90 euros*
- *Monsieur ou Madame PECUNIA Siegfried : 156.34 euros*

L'ensemble du conseil accepte ces chèques.

65/18 Désignation des délégués pour la commission de contrôle des listes électorales.

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales entraînera, à partir du 1^{er} janvier 2019, plusieurs changements majeurs, notamment pour les modalités de révision des listes. Les commissions administratives sont supprimées et des commissions de contrôle sont créées.

Ces commissions de contrôle seront compétentes pour l'ensemble de la commune. Elles devront se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième jour et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Il convient donc de désigner différents délégués avant le 7 décembre prochain, à savoir :

2 élus

2 personnes pouvant exercer la fonction de délégué de l'administration

2 personnes pouvant exercer la fonction de délégué du TIG.

Un appel à candidature a été lancé en date du 23 octobre à ce jour aucune personne ne s'est présentée en Mairie

Après discussion l'ensemble du conseil décide de nommer

Pour les élus :

- Cédric BASTIAN

- Stéphane UNTERSTOCK

Pour le délégué de l'administration:

- Christophe MALINGREY

- Sabrina HAAG

Pour le délégué du TGI:

- Delphine HERGESHEIMER

- Richard MISTLER

66/18 Délibération sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace et autorisant le Maire à signer la convention de portage foncier.

Après débats et explications diverses, le conseil municipal de la commune de **NORDHEIM**, par délibération en date du **19 novembre 2018**, décide :

- ✓ De ne pas demander l'intervention de l'EPF Alsace pour l'opération foncière comme prévu initialement.
- ✓ D'acquérir sur fonds propres et/ou par emprunt pour un montant de 1 500 euros l'are la parcelle de terrains, cadastrées section 3, n° 340, d'une emprise foncière de 144,54 ares, située au lieu-dit Engergasse, en vue de constituer une réserve foncière d'une zone à urbaniser à long terme, voire très long terme.

- ✓ Des courriers seront prochainement envoyés à diverses agences bancaires afin de connaître les meilleures offres de prêts.

67/18 Bail Rural

Mr le Maire informe les membres présents que l'ensemble des baux ruraux viennent à expiration en novembre 2019. Des nouveaux baux seront mis en place.

En attendant et pour simplifier le calcul annuel des baux, le Conseil Municipal décide d'appliquer à toutes les terres communales plantées en vignes le même cépage et le même nombre de kg/ha, comme cela a toujours été le cas.

Comme en 2017, le cépage de référence pour 2018 sera le Riesling. Le nombre de kilos est fixé à 825kg/ha.

La périodicité reste inchangée, à savoir 18 années renouvelables.

Les conditions spéciales des locations demeurent en vigueur.

Des courriers seront transmis aux personnes concernées.

Par ailleurs un nouveau bail sera établi au nom de M. Henri BOHL suite à la résiliation du bail par M. Martin FEND.

68/18 Délibération modificative du budget.

M. le Maire informe les membres du conseil qu'afin de pouvoir procéder au remboursement et à l'encaissement des cautions lors des changements de locataires il est nécessaire d'inscrire au budget au minimum le montant total des cautions en cours. Il convient donc de modifier le budget comme suit:

Section d'investissement

Dépenses

- compte 165 : + 2 500

Section d'investissement

Recettes

- compte 165 : + 2 500

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

69/18 Subvention façade

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- 400.00 € à M. BOHL Pascal pour la restauration de sa maison située Im HOLZWEG à Nordheim.

70/18 Demandes de subventions.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'école élémentaire de Wintzenheim-Kochersberg, qui sollicite la commune en vue d'obtenir une participation financière pour un projet d'équitation (centre équestre de Wintzenheim-Kochersberg) pour une élève de CE1 : FLECK Eylene

La subvention s'élèvera à 21.00 € pour l'élève concernée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser cette subvention.

M. le Maire informe les membres présents que, suite à la sortie du mois d'octobre dans le cadre du Jumelage avec « Nordheim Am main » le comité de gestion a avancé une partie des frais.

Il sollicite à présent le versement d'une subvention de 1 000 euros afin de répartir les frais de manière équitable entre l'association de gestion du centre socio culturel et la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser cette subvention.

71/18 Délibération concernant le marché du relevage de l'Orgue Stiehr de l'Eglise Saints Pierre et Paul

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de relevage de l'orgue Stiehr de l'Eglise Saints Pierre et Paul la commune peut bénéficier d'une subvention auprès de la Fondation du patrimoine sous forme de campagne de mobilisation du mécénat populaire (subvention sous forme de quête-don de soutien).

Afin de permettre la poursuite de l'instruction auprès des services compétents, *le Conseil Municipal :*

- *Soutient la démarche initiée par M. Le Maire,*
- *Approuve le plan de financement détaillé,*
- *Définit le planning des travaux.*

1. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit de procéder au relevage complet de l'instrument.

2. PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE DE L'OPERATION

La commune financera le projet sur fonds propres et souhaite une participation du Conseil de Fabrique ainsi que des habitants de la commune.

3. PLANNING PREVISIONNEL DE REALISATION

Les travaux seront réalisés en 2019.

4. CHOIX DE L'ENTREPRISE

2 entreprises ont candidaté :

- *L'entreprise BRAYE pour un montant de 113 892 euros TTC*
- *L'entreprise KOENIG pour un montant de 77 589,60 euros TTC*

Monsieur Marc BAUMMANN, expert d'orgues et maître d'œuvre du projet a étudié l'ensemble des offres et produit un mémoire qui sera annexé à la présente délibération

La notification du marché sera prochainement transmise à l'entreprise KOENIG qui a été retenue.

Une attestation de non commencement de travaux sera délivrée à la Fondation du Patrimoine pour validation du dossier de subvention.

72/18 Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'à compter du 1^{er} décembre 2018, Madame Térésa GIRARDEY adjoint administratif principal de 2ème classe sera promu au poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 92-850 du 28/08/1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Dans l'attente de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

Après en avoir délibéré, *le conseil municipal décide, à l'unanimité :*

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 35/35^{ème} à compter du **1^{er} décembre 2018**.

73/18 Approbation devis et facture

- M. le Maire présente 4 devis pour la fourniture et la pose d'une porte d'entrée au club house :
 - Entreprise HEKA pour un montant de 5 231.00 HT
 - Entreprise TRYBA pour un montant de 4 800.00 HT
 - Entreprise CREAVISION pour un montant de 4 237 HT
 - Entreprise WEHR pour un montant de 3 845 HT

L'ensemble du conseil décide de valider le devis de l'entreprise WEHR pour un montant de 3 845 euros HT.

-M. le Maire présente le programme des travaux pour l'année 2019 ainsi que l'état prévisionnel des coupes de bois de l'exercice 2019 s'établissant comme suit :

Cette année 5 840 euros d'exploitation et 2 950 de frais, soit normalement un déficit sur les travaux de coupe de bois !

M. KIMENAU, agent ONF, sera remplacé prochainement.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve les travaux programmés pour 2019.

74/18 Groupe de travail

- Une réunion de commissions réunies a eu lieu mardi 16 octobre afin d'étudier les différentes propositions concernant les illuminations de Noël.

75/18 Divers

- M. le Maire fait part de l'avis favorable reçu par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 27 septembre pour les travaux d'aménagement de trottoirs.
- M. et MME HELMER, par courrier du 6 novembre, sollicite des explications quant au refus du permis d'installer leur clôture.
- M. et MME PREVOT souligne les problèmes liés au stationnement dans l'impasse de l'école. Un poteau empêchant tout stationnement sera installé
- Invitation de Madame la Pasteure de Wangen à célébrer l'entrée en AVENT le dimanche 2 décembre à 14h00 au centre socio-culturel.
- M. le Maire fait part de divers appels à la générosité émanant de plusieurs associations. :
 - Après discussion l'ensemble du conseil décide de verser :
 - 100 euros pour les Bleuets de France
 - 100 euros pour l'AFMTELETHON
 - 100 euros pour l'antenne Caritas Alsace
- Dans le cadre de la mise place du nouvel éclairage et de l'élargissement du trottoir, route des Nobles, le SDEA a décidé le remplacement de la conduite d'eau potable jugée trop vétuste. Pour faciliter les travaux, le SDEA a demandé la mise en place d'une déviation.
- Un nouveau poteau d'incendie a été installé à proximité du cimetière, rue de la chapelle.
- Le conseil municipal devra se pencher sur les problèmes liés au stationnement, rue de la Mairie, au droit de la ferme classée.
- Une lampe sur mât sera installée entre la ferme BRONNER et la maison OSTERMANN.
- M. le Maire fait un petit compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu en date du 13 novembre dernier :
 - la circulation est difficile aux abords de l'école. Il y a toujours le problème de stationnement en double file, stationnement sur le terre-plein central, stationnement près de l'entrée du chemin agricole empêche souvent le mini bus (PMR) d'accéder au bas du chemin pour récupérer l'enfant en fauteuil.
 - Mme Céline MATTERN souhaite l'intervention de la gendarmerie au niveau de l'école. Trop de parents ignorent totalement les règles du code de la route et risquent de provoquer des accidents.
 - Il a également été demandé de rajouter des poubelles près de l'entrée de l'élémentaire et de la maternelle.

- M. le Maire fait part aux membres présents de la demande de Marlenheim par rapport à la mise en place d'une police pluri-communale (5% à 10% du temps). Les communes ont décliné l'offre. Toutefois Nordheim mettra en place une convention qui mettra à disposition en temps partiel la police municipale de Marlenheim pour intervenir au niveau de l'école intercommunale de Nordheim.
- Réfection du trottoir complètement inutilisable devant la maison de M. Vincent PFLEGER
- M. le Maire informe les membres du conseil que le cabinet d'infirmières est toujours intéressé par la location de l'ancien crédit mutuel. Un rdv est prévu prochainement.
- Le conseil municipal est favorable au fait que cette année il n'y aura pas de réception du Nouvel an.
- M. le Maire donne lecture d'un mail de Mme KUHM-HOLLNER Marine qui demande à ce que le terrain situé en partie basse du lotissement soit nettoyé et entretenu.

La séance est levée à 21h45.

Pour extrait conforme
A Nordheim, le 20 novembre 2018

Le Maire
Original Signé